

Une aide pour l'achat d'un arbre et d'un récupérateur d'eau

23 septembre 2024

Développement durable

Depuis le 1^{er} mars 2024, un coup de pouce est accordé aux habitants pour l'achat d'un récupérateur d'eau ou d'un arbre.

Dans le cadre de sa politique développement durable, la Ville accompagne les Sébastiennais, habitants de logement individuel ou collectif, pour l'achat de récupérateurs d'eau et d'arbres. 15 000 € ont été budgétés en 2024 pour ces subventions.

Dans le contexte de réchauffement climatique, la préservation de la ressource eau est essentielle. La plantation d'arbres est aussi encouragée, en cohérence avec le plan Canopée initié par la Ville qui prévoit chaque année la plantation d'arbres sur le territoire. Ces plantations contribuent à lutter contre les effets du réchauffement climatique et à améliorer le cadre de vie.

Pour chacune de ces aides, un formulaire en ligne est disponible sur le site de la Ville :

- [Récupérateurs d'eau](#)
- [Arbres](#) (*les plantations d'arbres sont préconisées à partir de novembre*)

Combien ?

La Ville verse au bénéficiaire une aide financière fixée à 50 % du coût d'achat TTC du récupérateur d'eau de pluie ou de l'arbre avec un montant maximum de 50 € par récupérateur et par arbre.

Le nombre d'arbres financés par demandeur est fixé à 1 arbre maximum pour les maisons individuelles et 5 arbres maximum pour les copropriétés.

Les conditions ?

Pour les récupérateurs d'eau :

- Un récupérateur d'une capacité de 300 litres minimum pour les propriétaires ou locataires autorisés de maison individuelle
- Un récupérateur d'une capacité de 1000 litres minimum pour les copropriétés privées
- Un récupérateur fermé pour empêcher la propagation des moustiques

Pour les arbres :

- sont subventionnés les arbres, feuillus ou conifères, de plus de trois ans, d'une circonférence d'environ 10 cm à 1 mètre du sol, fournis en motte ou pot et plantés en pleine terre. Les cépées sont acceptées, ainsi que les arbres en tiges (tronc de hauteur supérieure à 1,80 m) et demi-tiges (tronc entre 1,20 m et 1,50 m).
- Ne sont pas subventionnées les espèces suivantes : arbustes, palmiers, bambous, arbrisseaux et variétés naines de moins de 4 mètres à l'âge adulte ;
- Ne sont pas subventionnées les espèces invasives ou sujettes à la prolifération de maladies et parasites : à titre d'exemple mimosa d'hiver acacia dealbata, ailante ailanthus altissima, érable negundo acer negundo, buddleia davidii, marronnier aesculus hippocastanum, platane platanus occidentalis, peuplier noir d'Italie populus nigra (* liste pouvant être amenée à évoluer en fonction de l'état des connaissances en parasitologie et de l'évolution des maladies et ravageurs)

A noter : les plantations d'arbres sont préconisées à partir de novembre.

RAPPEL DES ACTIONS DE LA VILLE

Le plan Canopée

Elaboré pour 2023/2026, le programme a pour objectif de renforcer la place du végétal sur le territoire urbain : rues, parcs, le long des infrastructures de mobilité douce ou à leur proximité notamment dans le cadre du programme global de circulation " Ville apaisée ". La plantation de plus de 400 arbres est envisagée sur plusieurs sites avec en 2024 un budget de 43 000 €.

Créer des îlots de fraîcheur, diversifier la palette végétale en proposant des espèces résistantes aux évolutions climatiques, développer la biodiversité en ville : autant d'objectifs pour les années à venir. Les plantations se poursuivent également dans la forêt Wangari Muta.

La préservation de l'eau

La Ville est engagée dans une politique de réduction de ses consommations en eau. Parmi les consommations importantes : celles des écoles, notamment du fait du renforcement, ces dernières années, des gestes barrières (8 000 m³ par an). Un diagnostic de tous les équipements sanitaires est en cours avec notamment le déploiement de mousseurs pour les robinets. Autre action : pour assurer le nettoyage des restaurants scolaires, la Ville s'est dotée de nettoyeurs vapeurs plus performants et peu exigeants en eau.

Pour ce qui est de l'arrosage des espaces publics, autre poste important de consommation, depuis plusieurs années, diverses actions sont mises en place : systèmes d'arrosage goutte à-goutte, technique du paillage généralisée pour conserver la fraîcheur, choix de végétaux résistants et peu exigeants en eau...

Une cuve enterrée a été installée au tout récent Centre Technique Municipal, l'eau ainsi récupérée sert pour les sanitaires. Ce dispositif est envisagé dans les futurs gymnases des Savarières et Ouche Colin.

[Subvention pour la plantation d'arbres en terrain privé](#)

Subvention pour un récupérateur d'eau

■